

20 janvier 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)  
Direction générale des archives nationales  
475, boulevard De Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 5C4

Objet : Lettre d'appui à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la révision de la *Loi sur les archives*

Madame, Monsieur,

L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) est une école professionnelle dont la mission est de former des professionnelles et professionnels et des chercheuses et chercheurs à la gestion de l'information consignée et des connaissances en vue de maximiser leur transfert et leur utilisation dans la société, et de contribuer à l'avancement des connaissances et des pratiques en gestion de l'information par ses activités de recherche aux plans national et international. L'EBSI offre quatre programmes de formation universitaire qui comprennent des notions en gestion des documents et des archives. Ces programmes incluent l'apprentissage des connaissances et compétences liées à la gestion des documents numériques, des logiciels et infrastructures technologiques, bases de données, sites web, wikis, données et autres documents créés électroniquement. L'École forme des professionnelles et professionnels de l'information qui sont au cœur de la société du savoir et de ses enjeux. La maîtrise de la gestion documentaire est un enjeu fondamental que nul dirigeant ou dirigeante d'organismes publics ou privés ne peut ignorer.

L'EBSI souhaite appuyer la démarche de BAnQ en vue de la révision de la *Loi sur les archives*, loi qui n'a pas subi de modifications importantes depuis son adoption en 1983. Il est urgent de réviser cette loi afin d'y inclure le volet numérique qui n'existait pas lors de son élaboration et de sa sanction. La gouvernance de l'information implique la gestion de tous les types de documents numériques, de leur création à leur diffusion et la loi devra encadrer les organismes publics dans cette gestion.

L'École partage les six orientations proposées par BAnQ. Certaines orientations nous interpellent davantage telles que la révision du vocabulaire actuel. Plusieurs termes sont absents de la loi tels que données et documents numériques ainsi qu'une définition des plateformes qui créent ces documents (réseaux sociaux, sites web, messageries électroniques, infonuagiques, etc.). D'autres termes comme document inactif ou archives privées méritent une définition plus exhaustive. Le

vocabulaire archivistique francophone est complexe et varié, la loi devra être claire et exhaustive afin que tous les citoyens et citoyennes en comprennent le sens et la portée.

Les enjeux de diffusion et de réutilisation de l'information dans un monde numérique constituent un élément central dans nos enseignements. S'assurer de la protection des renseignements personnels et de la sécurité de l'information, éviter la perte de documents numériques, gérer les données, rendre l'information disponible en veillant à son authenticité, son intégrité, sa fiabilité et son exploitabilité sont des défis auxquels nos diplômées et diplômés sont formés et qui devraient être pris en compte dans la loi.

La loi sur les archives concerne également les archives privées par l'agrément des services d'archives privées agréés (SAPA). Ces SAPA conservent des archives indispensables à la compréhension de l'histoire régionale et ils doivent conserver adéquatement ces archives et les diffuser. Le soutien de BAnQ est indispensable à la survie des SAPA pour leur offrir une plus grande stabilité dans leurs ressources (subventions, personnel formé, période de validité de l'agrément) et garantir leur survie. Les SAPA sont des partenaires de l'EBSI qui participent à l'enseignement en proposant des stages, en servant de milieux d'intervention et en autorisant leur personnel à transmettre leur expérience en devenant chargée et chargé de cours ou conférencière et conférencier.

Enfin, la loi devra conférer à BAnQ un rôle-conseil plus important en termes de soutien aux organismes publics afin d'accélérer leur transformation numérique. BAnQ approuve les calendriers de conservation, toutefois elle devra s'assurer de leur application dans les organismes publics. Un rôle de contrôle est même souhaitable afin de s'assurer de la mise en pratique de la loi et de ses règlements. Elle devra proposer des normes, politiques et meilleures pratiques en gestion des documents et des archives afin d'orienter les professionnelles et professionnels de l'information dans leur milieu.

Le mercredi 20 janvier 2021, l'assemblée départementale de l'EBSI a voté à l'unanimité en faveur de se joindre à l'initiative de BAnQ de cette mise à jour de la loi sur les archives et a ainsi sanctionné la présente lettre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Lyne Da Sylva  
Directrice  
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information